Mars 1997

1917 - 1918

Général La Fayette (1757-1834)
Héros de la Guerre d'Indépendance américaine

Le Monument Pershing - La Fayette

Général J.J. Pershing (1860-1948)
Commandant en chef de l'armée des Etats-Unis en France en 1917

1997-1998

Mémorandum de l'Association des Riverains Etats-Unis Pershing (AS.RI.EU.PE.)
établi par Pierre Desnos, en étroite collaboration avec Louis-Etienne Béchu

Versailles et les Etats-Unis d'Amérique

Plusieurs rues de Versailles témoignent des liens particuliers entretenus depuis des siècles par la ville royale avec le "Nouveau Monde".

Rue Benjamin Franklin. Ambassadeur en France, le savant et homme d'Etat, contribua activement à la conclusion du Traité d'alliance avec la France (6 février 1778) puis à celle du Traité de Versailles (3 septembre 1783).

Rue de l'Indépendance américaine. C'est au numéro 5, dans l'ancien ministère des Affaires Etrangères, aujourd'hui transformé en bibliothèque, que fut signé le 3 septembre 1783 le Traité proclamant l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Avenue Rockefeller. Le Château de Versailles doit une part essentielle de sa restauration à cet industriel philanthrope américain, qui fit de nombreux émules parmi ses compatriotes pour l'aide apportée à la conservation de la demeure royale.

Rue du Général Pershing. Citoyen d'honneur de Versailles, le commandant en chef de l'armée américaine qui participa à la victoire des alliés en 1918 symbolise, par l'engagement de ses troupes, la gratitude des Etats-Unis envers les Français qui luttèrent pour leur indépendance (dont de nombreux versaillais de naissance ou d'adoption : les Berthier, La Fayette,...)

Avenue des Etats-Unis. Seule voie de la ville à porter le nom d'un pays étranger, elle illustre le lien privilégié unissant Versailles aux Etats-Unis d'Amérique.

❖

D'autres signes attestent l'omniprésence américaine dans la ville royale : la romancière Edith Wharton (1863-1937) qui repose au cimetière des Gonards, non loin de soldats américains tombés pour la libération de la France ; le Général Eisenhower qui choisit le Trianon-Palace comme quartier général en 1944 et qui y revint en 1951, son intention étant d'y installer l'Etat-Major du S.H.A.P.E.

© AS.RI.EU.PE

1917

Entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique aux côtés des alliés

1918

Armistice mettant fin à la Première Guerre Mondiale (Traité de Versailles)

1937

20ième anniversaire de l'arrivée des troupes du Général Pershing en France
Erection à Versailles du Monument Pershing - La Fayette, seul mémorial érigé par souscription nationale en reconnaissance de l'aide apportée par l'armée américaine à la libération de la France

1997

240ième anniversaire de la naissance de La Fayette
220ième anniversaire de l'arrivée de La Fayette en Amérique
80ième anniversaire de l'arrivée des troupes du Général Pershing en France
60ième anniversaire de l'érection du Monument Pershing - La Fayette

1998

220ième anniversaire du Traité d'alliance des insurgés américains avec la France
215ième anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique
80ième anniversaire de l'Armistice
50ième anniversaire de la mort du Général Pershing

❖

Les raisons historiques ne manquent pas pour engager en 1997 et 1998 la restauration du Monument Pershing - La Fayette, symbole du lien unissant la France et les Etats-Unis d'Amérique dans leur lutte pour l'indépendance et la liberté.

Histoire du Monument Pershing - La Fayette

Préambule

Début avril 1917. La guerre entre l'Allemagne et les Alliés dure depuis deux ans et demi. Le 6 avril, le Congrès américain déclare la guerre à l'Allemagne. L'offensive lancée par le Général Nivelle le 16 avril contre les positions allemandes se solde par un échec. Parmi les plus sanglants de la Première Guerre mondiale, les combats se soldent par des pertes énormes pour un résultat militaire nul. Latente depuis la fin 1916, la crise au sein de l'armée française prend une ampleur inquiétante. Le 15 mai, le Général Pétain est nommé commandant en chef des armées du Nord-Est en remplacement de Nivelle. L'offensive française est interrompue jusqu'en octobre 1917. Le réalisme militaire de Pétain l'emporte : "J'attends les Américains et les chars". Les premiers contingents américains arrivent à Saint-Nazaire le 26 juin 1917.

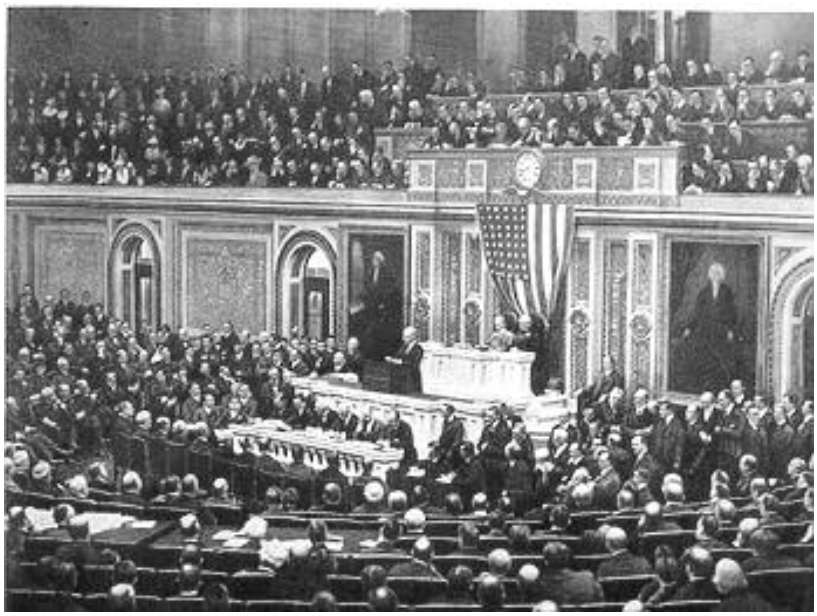

Annonce de la déclaration de guerre par le Président Wilson

Pendant une année et demie, les Etats-Unis vont mobiliser 4 735 000 hommes. Les pertes s'élèvent à 1 357 800 hommes côté français sur l'ensemble de la guerre, à 116 500 hommes côté américain en 17 mois.

L'hommage et la mémoire

L'hécatombe, qui touche le village le plus reculé de France, soulève dans les années d'après-guerre un vaste mouvement de souvenir. Le devoir de mémoire va en premier lieu s'exprimer par l'érection de monuments commémoratifs aux victimes du conflit dans toutes les communes du pays. Quelques-uns d'entre eux ont une valeur symbolique, en particulier ceux érigés à la mémoire des soldats étrangers tombés pour la libération de la France. Les Américains prennent eux-mêmes en charge la réalisation et l'entretien de leurs monuments commémoratifs : Château-Thierry, Montfaucon, Saint-Mihiel, etc. Il faut attendre 1937 pour que les Français élèvent un monument-symbole en témoignage de la reconnaissance de la France pour l'aide apportée par l'Amérique pendant la guerre 1914-1918.

Le Monument Pershing - La Fayette

Versailles est dirigée en 1937 par un maire américanophile, Henri Haye. A l'initiative de ce dernier, un Comité national[1] est constitué en février 1937, sous la haute Présidence du Maréchal Pétain, en vue de l'érection d'un monument à l'armée américaine pendant la guerre de 14-18 et à l'armée de la guerre de l'indépendance américaine. Sa première initiative est d'ouvrir à cette fin un concours restreint.

Le concours

Ouvert à sept architectes qui s'adjoindront un sculpteur de leur choix, le concours stipule que "*le monument sera érigé au sommet de la Butte de Picardie, en un rond point à créer... Ce monument devant se composer de deux éléments principaux (statue équestre de La Fayette figurant actuellement dans la cour ouverte du Palais du Louvre et statue équestre du Général Pershing à créer) sera formé de deux parties architecturales séparées par la route nationale N° 185 (de Versailles à Ville d'Avray)... Le profil de la route sera*

[1] Créé en début février 1937
Composition
Président : Le Maréchal Pétain
Vice-président : Henry Haye, sénateur-maire de Versailles
Trésorier : Le Général de Chambrun (descendant de La Fayette)
Secrétaire Général : Le Commandant Lhopital

modifié[2] *de manière à ce que le monument soit à la cote la plus élevée...*" Le total de la dépense est fixé à 3 000 000 F. Une indemnité forfaitaire de 600 F est prévue pour chaque groupe concurrent. Dans le cas d'impossibilité de réalisation, les lauréats recevront 30 000 F à titre d'indemnité. Et l'urgence est évidente. "*Les projets seront déposés à la Direction Générale des Beaux Arts, 3 rue de Valois à Paris, le 30 mars au plus tard à midi... Paris, le 26 février 1937 - Le Comité*".

Le concours est adjugé à Jacques Carlu[3] pour le monument et à Joachim Costa[4] pour la statue de Pershing ; les dix hauts-reliefs[5] également prévus à l'origine seront finalement abandonnés.

Maquette de la statue du Général Pershing, propriété de la Ville de Narbonne

Dimensions : 1 m de large par 80 cm de haut

(Photo : Services Techniques Municipaux de la Ville de Versailles)

La construction

Le coût du programme ne comprenant pas la statue équestre de La Fayette, ni les frais d'inauguration, ni ceux des statues équestres en plâtre, s'élève à 1 750 386 F. Le programme définitif avec parvis, talus, emmarchements descendant au niveau de la nouvelle route prévue par les Ponts et Chaussées est évalué à 2 265 751 F. A la date de cessation des paiements du 1er novembre 1937, les versements effectués s'élevaient à 1 234 751 F.

---

[2] Détails techniques, voir Annexes point a)

[3] Architecte, avec Boileau et Azéma, du Palais de Chaillot, des deux Musées d'Art Moderne de Paris et du Palais de l'OTAN (future Université de Paris Dauphine)

[4] Sculpteur, membre du Jury du Grand Prix de Rome

[5] Deux écussons symboliques et huit statues de pierre, à raison de quatre de chaque côté constituant un rappel de l'expédition américaine côté La Fayette et figurant l'Artillerie, l'Infanterie, l'Aviation et le Génie côté Pershing

Le 20 septembre 1937, Maître Jean Decloux, notaire à Paris adresse un courrier à Henry Haye, maire de Versailles dans lequel il indique que le projet prévoit d'utiliser une parcelle de terrain lui appartenant, qu'il accepte le principe d'un don gratuit à condition de pouvoir examiner le projet définitif. Constatant que des métreurs ont travaillé pendant l'été, il s'inquiète de n'être informé de rien et précise qu'il entend donc être indemnisé en raison du dommage causé à sa propriété.

Les travaux sont engagés avec les fonds déjà collectés. La réalisation se fait dans l'urgence car l'inauguration doit impérativement avoir lieu le 6 octobre 1937 afin de profiter de la présence du Général Pershing en France. Tous les efforts sont déployés pour tenir les délais : moins de 40 jours seront nécessaires pour construire les socles et poser les statues. Dans un courrier adressé le 19 septembre 1937 au ministère du travail, le sénateur-maire de Versailles demande une dérogation au régime du repos hebdomadaire et des heures normales de travail pour les ouvriers maçons et cimentiers employés sur le chantier du monument et lui demande d'intervenir auprès de la C.G.T. (Confédération Générale du Travail) en précisant que les mêmes dérogations ont précédemment été obtenues pour l'Exposition Universelle.

Une grande banderole tendue au-dessus du chantier annonce l'événement à venir :

> "*Ici sera inauguré le 6 OCTOBRE prochain le MONUMENT élevé par SOUSCRIPTION NATIONALE à la gloire des armées américaines et du GENERAL PERSHING sur l'initiative de la VILLE DE VERSAILLES, berceau de l'indépendance américaine*."

Les travaux sont effectués par l'entreprise Ferré[6]. Dans une lettre du 1er octobre 1937, M. Ferré avise M. Clerc, inspecteur du travail, que, afin d'être prêt sans faute "*pour le 6 octobre, jour de l'inauguration, d'accord avec la CGT et nos ouvriers, nous avons décidé de travailler les journées de samedi et dimanche prochain*".

[6] Paul Ferré, diplômé de l'Ecole des Ponts et Chaussées

Quelles statues pour l'inauguration ?

La statue de La Fayette.

Le sculpteur américain Paul Bartlett a réalisé une statue équestre de La Fayette qui est installée au square du Carroussel au Louvre. Le comité envisage de la transférer sur le monument nouvellement construit. Dans un échange de courriers avec Henry Haye, Gilbert White[7] précise qu'il s'agit d'un cadeau des enfants des écoles américaines à la République française et s'oppose à son déplacement : *"It is undoubtely true as you say that on the highway to Versailles Bartlett's equestrian would be seen by more poeple but is not the question rather where would it be seen more favorably ?"*[8]. Une copie en plâtre est finalement réalisée pour l'inauguration en attendant une solution définitive.

La statue de Pershing pendant l'inauguration

Mise en place de la statue de La Fayette

La statue de Pershing.

Joachim Costa en réalise un modèle en plâtre qui devra être coulé en bronze après l'inauguration et, évidemment, après la réunion des fonds nécessaires.

---

[7] Représentant américain

[8] "...la statue de Bartlett serait incontestablement vue par plus de monde sur la route de Versailles, mais la question est bien plutôt de savoir où elle serait vue le plus favorablement" Lettre du 10 septembre 1937

L'inauguration

L'inauguration a lieu sous une pluie battante le 6 octobre 1937 en présence de Albert Lebrun, Président de la République, et du Général Pershing, de nombreuses personnalités et de 3 000 membres vétérans de l'American Legion.

Photos du Général Pershing et du Président Lebrun pendant l'inauguration

Les socles portent bel et bien deux statues, mais toutes deux sont en plâtre patiné de bronze. Le monument n'est qu'une copie inachevée de la maquette. Dès le lendemain va débuter une longue quête - jalonnée d'obstacles aussi imprévisibles que pernicieux - pour terminer l'œuvre "virtuelle"... inaugurée symboliquement.

Premier engagement de l'Etat... sans suite

Après son inauguration, le mémorial Pershing - La Fayette existe donc officiellement bien qu'incomplet. Pour le terminer, il s'agit désormais de réunir les fonds nécessaires, entre autres pour couler la statue en bronze de Pershing, et de résoudre la question du déplacement de la statue de La Fayette. La séance du Sénat[9] du vendredi 31 décembre 1937 est consacrée à un projet de loi portant sur le financement complémentaire par l'Etat de la construction du monument.

Le Comité national estime le coût du monument, avec les statues, à 3 000 000 F environ. Cette somme doit être couverte pour la moitié par le produit de dons et de souscriptions. "*A ce jour, le comité a présentement réuni 500 000 F*." Le complément sollicité, soit 1 500 000 F, est demandé au budget. Le rapporteur de la Commission des Affaires Etrangères est Henry-Haye, sénateur-maire de Versailles et vice-président du Comité National.

Le projet comporte un article unique :
"*Par dérogation aux dispositions de l'Article 18 de la Loi du 30 juin 1934, il est ouvert au Ministère des Affaires Etrangères, en addition aux crédits alloués par la Loi de finance du 31 décembre 1936 et par des Lois spéciales, un crédit extraordinaire de 1 500 000 F applicable à un chapitre 39bis (nouveau) du budget de son département pour l'exercice de 1937, intitulé "Subvention au Comité National pour l'exécution d'un monument à la gloire des forces américaines et de leur chef, le Général John J. Pershing*."

Le sénat adopte la subvention par 298 sur 298 votants. Le Journal officiel conclut : "*Les travaux d'achèvement de l'ensemble monumental, interrompu par suite de la mauvaise saison vont être repris incessamment*." Les travaux de finition ne reprendront pourtant pas. Qu'advient-il de la subvention ?

Le 11 mars 1938, S.A.R. le Duc de Windsor[10] visite le monument en compagnie de Henri Haye, maire de Versailles, et signe le livre d'or de la ville. Mais déjà l'heure n'est plus à l'optimisme.

---

[9] Extrait du Journal Officiel du 1er janvier 1938
[10] Futur Edouard VIII

La dégradation et la dépose des statues en plâtre

Très rapidement les obstacles apparaissent. D'abord celui lié à la délicate question du déplacement de la statue de La Fayette. Dans une lettre du 6 janvier 1938 adressée au directeur général des Beaux-Arts, Henry Haye s'interroge déjà : "*Etant donné les difficultés suscitées par la veuve de Bartlett, ne peut-on pas envisager de faire une refonte de cette statue ?*".

Les premiers problèmes de sécurité émergent à leur tour, aux abords du monument mais aussi pour son intégrité. Le 14 janvier 1939, le sénateur-maire de Versailles écrit au commissaire central de l'Hôtel de Police : "*J'ai constaté moi-même que les voitures se doublent fréquemment à grande vitesse en haut de la cote, ce qui pose évidemment un danger certain. D'autre part, les gamins s'amusent sur les marches mêmes du monument et j'ai également vu des motocyclistes s'exercer à franchir ces marches. Des péripatéticiennes ont en outre choisi cet endroit pour leurs rendez-vous galants. Je réitère donc à nouveau et très instamment le désir que j'ai exprimé de voir une surveillance active s'exercer aux abords de ce monument pour la double raison de la sécurité de la route et du respect des lieux.*"

Le temps commence aussi son œuvre sur le monument inachevé. Déjà le 24 avril 1939, Jacques Carlu, architecte en chef, fait part au maire de Versailles d'un «*état inquiétant. Modèle en plâtre juste pour l'inauguration. Le vernis s'écaille, le plâtre mis à nu ne peut que se désagréger. Il est urgent de déposer le modèle.* »

Dans sa séance du 27 décembre 1940, le Conseil municipal[11] constate que "*les maquettes en plâtre des statues équestres... sont dans un état lamentable et menacent de s'écrouler*" et en décide la dépose. Le prix est alors estimé à 16 000 F. La somme est jugée trop élevée par certains, le moment mal choisi pour d'autres[12]. Après un appel d'offres, le moins-disant, l'entreprise A. Medernac[13], propose de réaliser l'opération pour la somme de 10 800 F. L'adjoint faisant fonction de maire indique[14] à l'architecte en chef de l'Etat qu'il considère cependant que cette somme peut "*être encore abaissée si les*

[11] Réuni en l'absence de Henri Haye, alors Ambassadeur de France à Washington
[12] Le maire est ambassadeur aux Etats-Unis... la population ne comprendrait pas.
[13] Raison sociale "Emballage et transport de statues et objets d'art - Pose de monuments"
[14] François Fourcault de Pavant, courrier du 18 janvier 1941

frais de transport en décharge contrôlée, donc payante, des gravois pouvait être évitée. En effet, l'administration des Eaux et Forêts recherche toutes les occasions de combler les excavations situées en forêt. Or, ces excavations sont nombreuses en forêt de « Fausses Reposes » à proximité des monuments...". Un voeu d'économie qui restera vain. En effet, dans un courrier du 26 septembre 1941, l'architecte en chef conservateur indique au maire de Versailles que "*des incidents dus à la prise de vue des travaux, des articles de journaux, m'ont obligé de donner l'ordre à l'entreprise de les enlever le plus rapidement possible aux décharges publiques, afin d'éviter des incidents avec des puissances étrangères.*" L'enlèvement est effectué fin 1941 par l'entreprise A. Medernac. Résumé à deux socles aussi vains que nus, le monument n'est pas seulement inachevé, il a perdu son caractère esthétique mais surtout sa force symbolique.

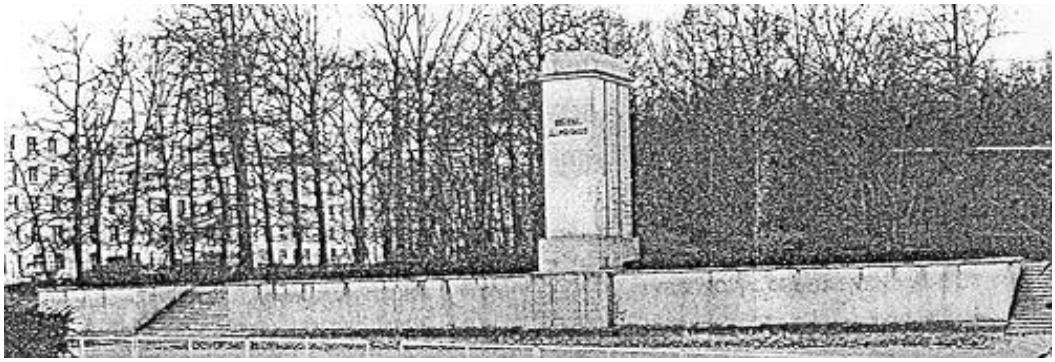

Un socle

Il n'en est pas totalement abandonné pour autant, ses abords tout au moins. Le 28 juin 1941, la société Georges Moser demande en effet à la municipalité de lui régler les 4 500 F restant dus sur le devis de 14 500 F portant sur des travaux de plantation et de jardinage.

La recherche des fonds pour terminer le monument

Après la guerre, les efforts reprennent en vue d'achever le monument. Evidemment, la question financière resurgit à nouveau. Très vite se dessine la nécessité de créer un nouveau Comité pour assurer la collecte et la gestion des fonds. Trois personnes s'engagent plus particulièrement en ce sens au début de l'année 1949 : André Mignot, maire de Versailles, Joachim Costa, le statuaire,

et Mr. Bizardel, directeur des Beaux-Arts. Ils pressentent comme président du Comité à créer, David K. Bruce, ambassadeur des Etats-Unis en France. Celui-ci les reçoit en juillet 1949, les assure de son soutien dans leur démarche mais ne se prononce pas sur la fonction proposée.

La recherche des crédits et fonds divers commence. Début 1950, une demande de participation financière est adressée au Général North, représentant *The American Battle Monuments Commission*, qui répond qu'il n'est malheureusement pas possible de satisfaire à la demande car "*la trésorerie des Etats-Unis supporte actuellement de lourds budgets...*" Pas d'argent donc, mais des appuis. Pour se consoler, les demandeurs constatent en effet que la "*réponse est négative sur la participation financière*" mais qu'elle "*est positive sur la participation morale*".

Après avoir recherché vainement les statuts de l'ancien comité pour s'en inspirer et après une longue quête pour trouver une personnalité hautement représentative, un Comité national est finalement constitué fin 1951. Dans un souci de prise en compte du deuxième engagement des armées américaines dans la libération du territoire français, sa désignation change et devient :

"COMITE NATIONAL
du Monument
aux Armées américaines
1914-1918 et 1941-1945
PERSHING - LA FAYETTE
Butte de Picardie à Versailles".

Edouard Herriot, Président de l'Assemblée Nationale, en assume la présidence. Le siège social est le bureau de l'architecte en chef, conservateur du Palais de Chaillot[15], Jacques Carlu. Font entre autres partie du bureau : André Mignot[16], maire de Versailles, le Colonel Lhopital et Joachim Costa, le statuaire.

[15] Nommé à ce poste le 14 mars 1951
[16] En tant que vice-président

Le Comité national[17] nouvellement constitué se lance dès lors à la recherche des fonds. De 1950 à 1954, toutes les démarches possibles sont envisagées : appel aux maires des principales villes de France, aux différents ministères[18], aux provinces françaises, démarches en Amérique. Toutes les voies vont être explorées et les idées ne manquent pas : loteries, quêtes publiques, fêtes de nuit, émission d'un timbre, démarchage auprès de grands magasins parisiens... Sans succès. Si certaines villes de France[19] se déclarent prêtes à apporter leur contribution, si quelques fonds sont effectivement glanés de-ci de-là, les résultats sont toujours bien en deçà des besoins financiers nécessaires à la réfection des socles et à la réalisation des statues. Et les articles indignés - mais fort imprécis - de la presse n'y feront rien.

En 1952, le Comité s'engage dans la préparation d'un projet de loi pour la réfection du monument. Ce projet s'avère cependant vite irrecevable car "*la loi sur les maxima interdit de faire voter des crédits sans proposer une réduction correspondante*". Par ailleurs, l'attention du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale est "*attiré sur l'intérêt qui s'attacherait à un classement parmi les bâtiments civils de l'Etat du Monument aux Armées Américaines*"[20]. Un tel classement est cependant subordonné à la preuve que le monument est bien la propriété de l'Etat. La parcelle de terrain sur laquelle est élevé le monument est d'abord louée au Comité National[21], puis à la ville de Versailles[22] qui s'est substituée "par défaut" à ce dernier. La demande de classement est finalement refusée en 1953. Et si les fonds n'arrivent de nulle part, le principe de l'achèvement du monument n'en est pas moins unanimement approuvé[23]. Divers ministères[24] suivent encore le dossier.

---

17 Souvent appelé "Comité versaillais" au grand déplaisir des représentants versaillais dudit comité

18 Le ministère de la Défense Nationale accorde un subvention de 25 000 F à acquitter sur présentation de factures, Edouard Herriot demande une subvention de 2 millions de F au Ministère de l'Education Nationale (15.9.1951)

19 Quimper, La Baule, Lyon, Marseille, Mulhouse, Nantes, Nice, Toulouse, Valence... et quelques autres répondent favorablement.

20 Lettre du maire de Versailles au préfet de Seine-et-Oise en date du 9 septembre 1949

21 Acte administratif du 1er juillet 1937 et acte du 24 décembre 1938

22 Par un bail 3-6-9, cf. Annexes

23 Arrêté du ministère de l'Intérieur autorisant l'achèvement du Monument, Décret de terminaison du Monument Pershing - La Fayette du Président du Conseil des Ministres du 25 juillet 1953 paru au J.O.

24 Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Education Nationale, Affaires Etrangères.

En dépit des revers, l'esprit demeure offensif. Le maire de Versailles s'adresse au Ministre des Affaires étrangères[25] : "*Il est indispensable pour le renom de la France que le monument commencé en 1937 soit achevé. Un monument inachevé rappellerait péniblement que la France de 1953 n'a pas jugé utile de terminer le monument à la gloire des armées américaines, ne dira-t-on pas que sa reconnaissance envers les armées américaines s'effrite avec le temps, comme les pierres du monument ? C'est sur cette conséquence, à la fois politique et sentimentale, que je crois utile de retenir votre attention*".

A l'approche de l'été 1952, qui doit être marqué par le 4ème pèlerinage de l'American Legion, le Comité sensibilise les responsables de l'Etat face à "*un monument dans un état lamentable*"[26] ou dans "*un état voisin de l'abandon*"[27]

L'épineuse question des statues

Entre 1951 et 1954, le financement - et donc l'achèvement - du monument, va souvent, parfois essentiellement, tourner autour de la question des deux statues. Si le coût demandé pour couler l'œuvre de Costa représente évidemment un problème à des administrations encore confrontées à la reconstruction du pays, c'est surtout la statue de La Fayette qui empêche la concrétisation du projet. En effet, les représentants de l'Ambassade s'opposent formellement à son déplacement en haut de la côte de Picardie.

Dès 1951, la réalisation d'une copie est envisagée. Et bien que hypothétique, elle aussi apporte son lot de difficultés. Un article du Figaro du 23 mars 1951 annonce qu'un certain R. Servian a présenté la maquette d'une statue de La Fayette destinée au monument de Versailles. Touché dans ses droits légitimes, Joachim Costa s'indigne et proteste en indiquant qu'il est en train d'en réaliser une après avoir fini celle de Pershing. Le soutien que lui apporte Jacques Carlu, le Comité Français du Souvenir de La Fayette et l'Association à la Gloire de La Fayette met fin à la polémique, sans pour autant dégager le terrain.

---

[25] Lettre du 18 juin 1954
[26] Lettre de M. Mignot à Mr. Cornu, Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts du 21 mai 1951
[27] Lettre de M. Mignot à Antoine Pinay, Président du Conseil du 23 juin 1951

Les illuminations du Louvre planifiées pour 1954 prévoient le déplacement de toutes les statues se trouvant dans la Cour du Carroussel. C'est enfin l'occasion de régler définitivement la question de la statue de La Fayette. Mr. Cornu, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, apprécie l'idée du transfert de l'original à Versailles et préfère cette solution à celle de la copie. Il reçoit le Comité en octobre 1953 pour examiner cette question ainsi que celle du classement du monument. En novembre, il doit cependant constater que l'Ambassade des Etats-Unis s'oppose formellement à ce que la statue de Bartlett couronne le monument. Une polémique s'engage alors pour savoir qui est propriétaire de la statue : la France ou les Etats-Unis ?

D'octobre 1953 à juin 1954, l'Ambassade des Etats-Unis, le Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, la Mairie de Versailles, le Comité, le Ministère des Affaires Etrangères et le statuaire Costa vont échanger divers courriers portant sur la propriété de la statue, mais aussi sur les volontés et possibilités de déplacement. "Certains penseraient" à Washington que la statue appartient aux Etats-Unis, et s'il n'en est rien, ceux-ci ont néanmoins un droit moral sur elle. Finalement, le Ministère des Affaires Etrangères, "*seul interlocuteur reconnu*" par les officiels américains, tranche en faveur de ces derniers dans sa lettre du 30 juin 1954 adressée au maire de Versailles. Sans appel, cette décision va sceller le destin des deux statues qui ne rejoindront jamais Versailles.

Des entretiens échangés à ce sujet avec les services de l'Ambassade des Etats-Unis, il ressort que les autorités américaines souhaiteraient, si le projet de déplacement devait être mis à exécution, que le gouvernement français fût guidé, dans le choix du nouvel emplacement, par le sentiment que les Etats-Unis attachent à cette statue, symbole de l'amitié franco américaine, élevée grâce aux souscriptions des enfants des écoles des Etats-Unis, un intérêt particulier. Elles souhaiteraient notamment que le monument demeurât au centre de Paris, en un lieu où les cérémonies organisées chaque année à l'occasion de l'anniversaire de la mort de La Fayette, et qui comportent un défilé de troupes franco-américaines, puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

Compte tenu de ces considérations, un Comité a été constitué en vue de déterminer le site futur de la statue. L'Ambassade des Etats-Unis a été informée des divers emplacements que le Comité a retenus à cet effet; elle n'a élevé aucune objection à ce que le choix définitif se portât sur l'un d'entre eux. Mais il est manifeste qu'un transfert hors de Paris ne recevrait pas le même accueil.

POUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET P... ATION
L'AMBASSADEUR ... SECRETAIRE GENERAL
DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

L'argument qui condamne le site versaillais en 1954.

Extrait de la lettre adressée au maire de Versailles le 30 juin 1954 par le Ministère des Affaires Etrangères Direction Générale Politique - Amérique

L'émergence d'une nouvelle approche

Les démarches pour achever le monument se poursuivent néanmoins, mais déjà une nouvelle approche, plus modeste[28], se profile. Devant le coût très élevé[29] et les diverses résistances au déplacement de la statue de La Fayette, des solutions moins coûteuses commencent à être envisagées : torchères ou médaillons. Les préoccupations autour du monument prennent aussi des formes plus pratiques. "*Considérant que la circulation avenue des Etats-Unis (route nationale n° 185) est tout particulièrement intense, considérant que cette artère à grande circulation comporte une côte à deux versants...",* le maire de Versailles prend un arrêté le 8 juin 1954 prévoyant dans son article premier que *"le stationnement des véhicules de toute nature est interdit, en tout temps, Avenue des Etats-Unis, au sommet de la côte, de part et d'autre du point culminant de celle-ci, sur une distance de trente mètres*."

Une proposition de Loi est déposée à l'Assemblée Nationale par MM. Mignot et Hénault en 1955 pour accorder une subvention de 33 millions de F en vue de l'achèvement du monument. Renvoyée à la Commission des Finances, cette proposition n'est pas retenue et demeurera sans suite.

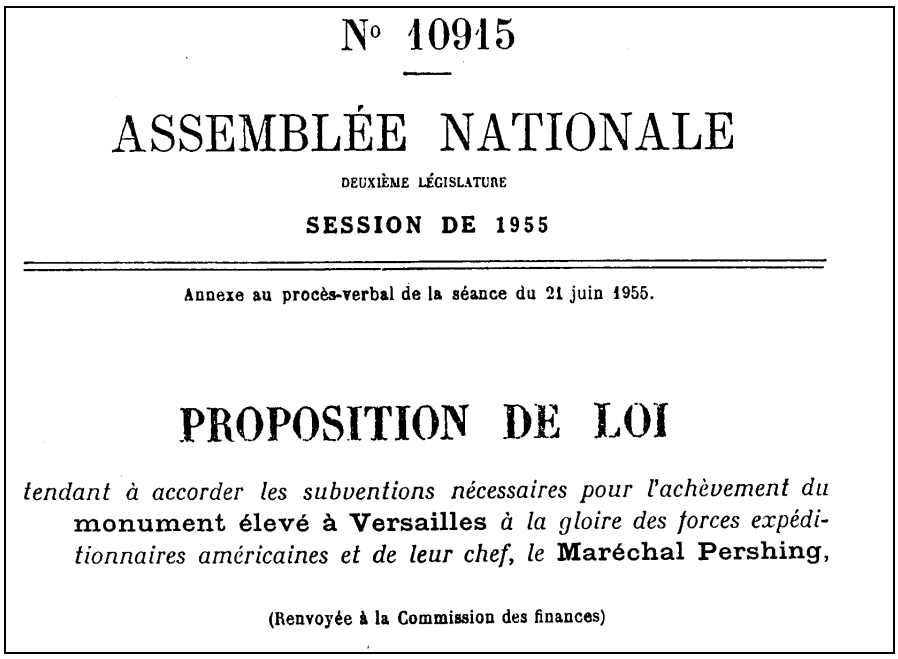

N° 10915

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME LÉGISLATURE

SESSION DE 1955

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juin 1955.

PROPOSITION DE LOI

tendant à accorder les subventions nécessaires pour l'achèvement du **monument élevé à Versailles** *à la gloire des forces expéditionnaires américaines et de leur chef, le* **Maréchal Pershing,**

(Renvoyée à la Commission des finances)

[28] "...à l'heure où il faut construire des logements..."

[29] Le Comité avance un chiffre de 25 millions de F fin 1951, la Ville de Versailles 30 millions de F en 1952.

Après le doute, un deuxième engagement de l'Etat... également sans suite

En 1956, Verchere de Reffye[30], conseiller municipal délégué chargé du suivi de cette affaire pour la ville de Versailles, est remplacé au Comité Pershing - La Fayette par André Cadoret, maire adjoint. Un autre changement intervient en 1957, cette fois-ci à la tête du Comité à la suite du décès de Edouard Herriot[31]. A nouveau, la recherche d'une personnalité charismatique s'avère difficile. Toutes les personnes pressenties[32] promettent "*leur appui sans accepter de présidence effective*". Fin 1957, tous les espoirs semblent perdus. Les activités du Comité national vont progressivement et inexorablement s'éteindre, laissant la Ville de Versailles seule avec une cause apparemment perdue et un monument toujours inachevé. Deux ans plus tard, la municipalité exprime son désir de reprendre éventuellement les travaux d'achèvement, mais renonce une nouvelle fois face à l'étendue de la dépense.

En 1961 enfin[33], le nouveau Premier ministre[34], Georges Pompidou, exprime auprès du ministre de l'Intérieur l'intérêt qu'il attache à "l'achèvement du Monument aux Armées Américaines à la côte de Picardie" et souhaite savoir le montant que la municipalité de Versailles serait décidée à accorder pour une telle opération. Dans sa réponse au préfet de Seine-et-Oise[35], André Mignot laisse transparaître une certaine irritation : "*Je me permets de vous faire remarquer tout d'abord - ce que M. le Ministre de l'Intérieur semble ignorer - que ce monument appartient à la Ville de Versailles[36] et qu'il ne s'agit pas pour elle simplement de voter une subvention mais de prendre la décision, elle-même de terminer ou non ce Monument. Aussi c'est à moi de vous retourner la question et de vous demander de bien vouloir inviter M. le Ministre de l'Intérieur à nous faire connaître le montant de la subvention que l'Etat est prêt à accorder à la Ville de Versailles pour effectuer les travaux.*", avant de concéder "*Tout comme M. le Premier Ministre, j'ai le désir que ce Monument soit achevé pour des raisons qu'il n'est point besoin de développer et ne serait-*

---

30 Ex-ministre plénipotentiaire

31 En fait, Edouard Herriot assurait depuis longtemps déjà une présidence plus symbolique qu'effective "*en raison de ses lourdes charges*" (lettre du 21 septembre 1951)

32 Dont Mr. Bonnet, ancien ambassadeur.

33 Visite de John. F. Kennedy à Paris du 31 mai au 2 juin 1961

34 Nommé le 14 avril 1961

35 Lettre du 27 septembre 1961

36 Le terrain serait donc la propriété de l'Etat, le Monument érigé dessus celle de la Ville de Versailles.

ce au surplus que du point de vue esthétique.", puis d'avouer "*J'ai même envisagé... jusqu'à la suppression du Monument*" avant de reconnaître "*Si aujourd'hui le Gouvernement est prêt à faire un gros effort, je serais personnellement très heureux de reprendre la question*".

Qui peut quoi ?

Le 5 mai 1962, le préfet s'enquiert à nouveau de savoir quel montant la Mairie de Versailles est prête à verser. Mais la situation est plus complexe qu'il n'y paraît, d'autant qu'un autre partenaire - a fortiori américain - s'intéresse entre temps à l'achèvement du monument. En effet, dans un courrier du 16 mars 1963, André Mignot fait savoir au préfet qu'un certain Ralph. W. Farris, sénateur de l'Etat du Maine, ancien combattant de 14-18, est prêt à participer à la réunion des fonds nécessaires à la remise en état, à raison de 50 % pour le Comité américain, 50 % restant à la charge du Comité français et demande à son tour quelle part le gouvernement serait-il prêt à consentir, le coût des travaux étant évalué à 600 000 NF (statues + réfection).

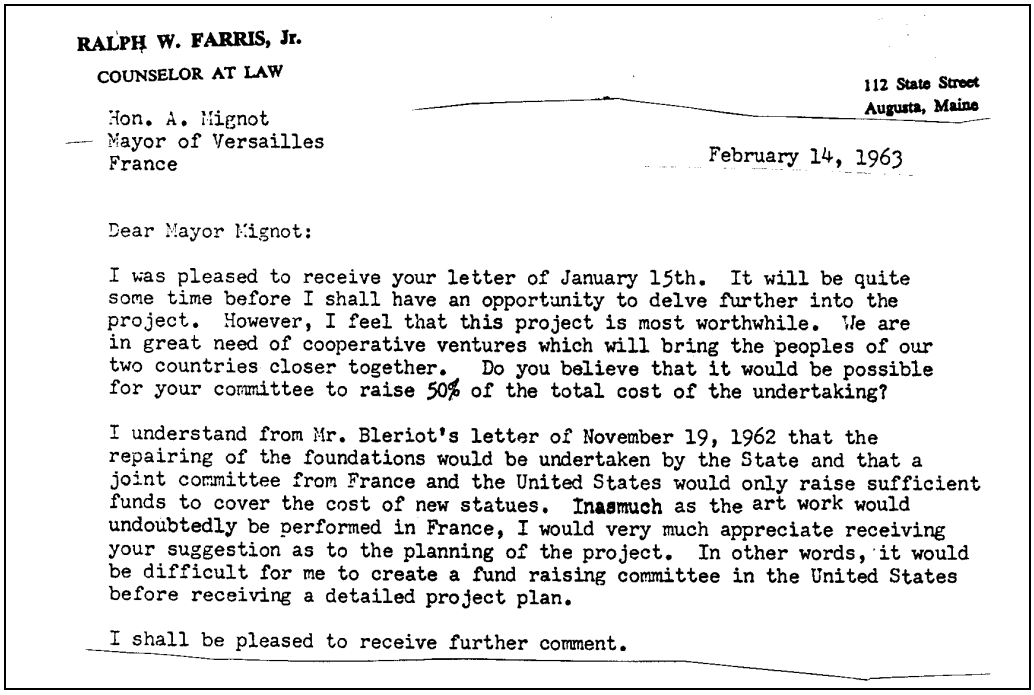

RALPH W. FARRIS, Jr.
COUNSELOR AT LAW

112 State Street
Augusta, Maine

Hon. A. Mignot
Mayor of Versailles
France

February 14, 1963

Dear Mayor Mignot:

I was pleased to receive your letter of January 15th. It will be quite some time before I shall have an opportunity to delve further into the project. However, I feel that this project is most worthwhile. We are in great need of cooperative ventures which will bring the peoples of our two countries closer together. Do you believe that it would be possible for your committee to raise 50% of the total cost of the undertaking?

I understand from Mr. Bleriot's letter of November 19, 1962 that the repairing of the foundations would be undertaken by the State and that a joint committee from France and the United States would only raise sufficient funds to cover the cost of new statues. Inasmuch as the art work would undoubtedly be performed in France, I would very much appreciate receiving your suggestion as to the planning of the project. In other words, it would be difficult for me to create a fund raising committee in the United States before receiving a detailed project plan.

I shall be pleased to receive further comment.

La lettre de Ralph W. Farris à André Mignot laisse clairement apparaître la nécessité d'un partage des tâches, une implication active de l'Etat (réfection des socles) et une évaluation précise de la dépense ayant trait aux statues pour permettre une collecte des fonds.

Les courriers échangés entre MM. Mignot et Farris entre 1962 et 1964 vont principalement porter sur la contribution que chacune des parties est prête à consentir. Cette question ne pouvant être résolue, faute de volontés clairement exprimées, André Mignot avoue dans un courrier du 9 mars 1964 "*ne pas avoir été en mesure de faire progresser cette affaire*" tout en posant une nouvelle fois la question du montant que pourrait supporter le côté américain.

Les nouvelles dégradations

Si le dossier n'avance pas, le temps continue quant à lui son œuvre sur le monument. En 1961, un touriste zurichois constate une excavation susceptible de provoquer des accidents sérieux sur le monument Pershing - La Fayette. La municipalité confirme[37] : excavation importante de 1 à 1,5 m de surface, plusieurs marches en comblanchien cassées et irréparables, leur remplacement se fera par des dalles en béton armé "*en attendant la remise en état en pierre d'origine*[38]". Un habitant de Versailles fait la même constatation en 1962. Il s'agit cette fois d'un acte de vandalisme dont les auteurs ne seront pas retrouvés, le traitement sera identique et pareillement "provisoire".

Les dernières tentatives avant la résignation

Début 1965, l'optimisme revient. En effet, le Ministère des Anciens combattants "*semble vouloir reprendre cette affaire*[39]". Son chargé de mission, l'Amiral Galleret, se rend sur place avec André Cadoret[40] : "*L'Amiral qui voyait le Monument pour la première fois n'a pas été désagréablement surpris par son allure...*" . La modestie retrouvée ouvre de nouvelles perspectives :

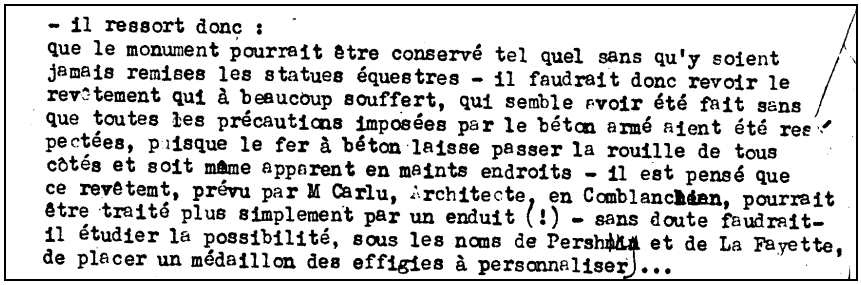
- il ressort donc :
que le monument pourrait être conservé tel quel sans qu'y soient jamais remises les statues équestres - il faudrait donc revoir le revêtement qui à beaucoup souffert, qui semble avoir été fait sans que toutes les précautions imposées par le béton armé aient été respectées, puisque le fer à béton laisse passer la rouille de tous côtés et soit même apparent en maints endroits - il est pensé que ce revêtemt, prévu par M Carlu, Architecte, en Comblanchien, pourrait être traité plus simplement par un enduit (!) - sans doute faudrait-il étudier la possibilité, sous les noms de Pershing et de La Fayette, de placer un médaillon des effigies à personnaliser...

Extrait de la note interne du 23 février 1965 (Auteur : A. Cadoret)

---

37 Lettre de la Mairie de Versailles au préfet du 1er septembre 1961

38 Qui ne se fera jamais.

39 Lettre du 23 février 1965 d'André Cadoret au statuaire Joachim Costa

40 Note interne "Relance pour le cinquantième anniversaire de l'arrivée des Américains en France en 1917" d'André Cadoret

Selon le rapport de l'Amiral Galleret, le Ministère statue en mai 1965 de restaurer le monument (enduit), de n'y pas replacer les statues, mais d'y appliquer des médaillons de 1 m de diamètre, lesquels seront pris en charge par le Ministère (devis de la Monnaie : 8 milllions de F). Un devis pour la restauration des ensembles existants est demandé[41] au Directeur général des Services Techniques. Le 25 octobre 1965, Albert Blanchard, architecte, propose la restauration des deux monuments pour 226 380,32 F (enduits, pose de nouvelles marches en comblanchien). Le montant est trop élevé[42] pour la Ville de Versailles, le maire demande donc à l'architecte de trouver une solution moins chère[43]. Beaucoup plus modeste puisqu'elle ne prévoit qu'un "*petit ravalement*", la dernière proposition ramène la dépense à 57 900 F[44]. Mais elle non plus ne sera pas retenue.

La résignation

Face à l'absence d'avancées, la confiance prudente de 1965 se transforme en découragement désabusé en 1966-67. Le Ministère des Anciens combattants propose en effet "en des termes savoureux" purement et simplement la disparition du monument.

J'ai bien reçu en son temps la lettre par laquelle vous m'avez fait connaître le point de vue de la Municipalité de Versailles concernant la restauration de ce qui subsiste du monument Pershing-Lafayette. J'estime avec vous que le coût des travaux envisagés serait excessif.

Au demeurant est-il réellement souhaitable de restaurer un monument qui n'a jamais été achevé et qui par surcroît est d'une construction si médiocre qu'il semble n'avoir pas été conçu pour durer ?

Considérant enfin que la route au bord de laquelle avait été érigé ce monument n'est presque plus fréquentée, je ne suis pas loin de penser que la solution la plus digne et la plus raisonnable consisterait à le faire disparaître aussi discrètement que possible.

J'ai l'honneur de vous demander quelle serait votre position à l'égard d'une telle solution.

Lettre adressée le 6 février 1966 au maire de Versailles par l'Amiral Galleret, Commissaire Général aux Monuments des Guerres et de la Résistance

[41] 19 mai 1965
[42] Lettre de M. A. Mignot à l'Amiral Galleret du 6 novembre 1965
[43] Lettre de M. A. Mignot à M. A. Blanchard du 25 novembre 1965
[44] Lettre de M. A. Blanchard à la Mairie de Versailles du 25 novembre 1965

Tout aussi succulente, plus prudente, mais également désabusée, la réponse du maire fait preuve d'un sens politique "international"[45] plus aigu.

J'accuse réception de votre lettre citée en référence, me proposant la démolition pure et simple du monument Persching-Lafayette, construction médiocre dont la disparition ne devrait laisser aucun reg

Connaissant déjà votre position au sujet de ce monument, j'en avais entretenu la Municipalité qui a décidé de le laisser en état

On y est habitué pour le moment, d'autre part dans les circonstances présentes, un gestede démolition pourrait être mal interprét Aussi, nous avons estimé qu'il était préférable pour le moment de laisser le temps faire son oeuvre. Lorsque le moment psychologique se présentera, il pourra alors être livré à la pioche des démolisseurs.

Lettre de M. A. Mignot, maire de Versailles, à l'Amiral Galleret, Commissaire Général aux Monuments des Guerres et de la Résistance, du 1er mars 1966

Le monument paraît irrémédiablement condamné. D'autant que la relance du préfet en novembre 1967 pour savoir où en sont les projets conduit de la part du maire à une réponse similaire : "*...j'ai recherché vainement une solution au problème financier... En définitive, c'est la démolition pure et simple du Monument qui nous a été suggérée mais la Municipalité a estimé cette solution inopportune tout au moins dans l'immédiat*".

"Le Phénix"

Inachevé, désormais condamné, le monument "mal-aimé" ressuscite néanmoins avant même d'être enterré. Dans un courrier adressé le 5 décembre 1967 à André Mignot, le Général Robert Pinson (C.R.)[46] fait part au maire de Versailles de son sentiment sans nuance face au sort réservé au mémorial : "*Ces monuments sont aujourd'hui dans un lamentable état d'abandon et je suis scandalisé de constater que depuis quelque vingt ans, rien n'a été fait pour leur redonner leur lustre original*", avant de conclure, non sans avoir évoqué le soulagement éprouvé par les combattants français à la venue des divisions américaines, "*Par deux fois au cours d'une génération, les soldats d'Amérique nous ont sauvé du désastre par leur intervention. Je pense que la plus*

[45] Après l'allégement progressif des forces américaines en France depuis la fin 1963, le Gouvernement français se désengage de l'O.T.A.N. début mars 1966.

[46] Habitant boulevard du Roi à Versailles

élémentaire manifestation de reconnaissance voudrait qu'on ne laisse pas ruiner les monuments qui en témoignent." Face à une telle lettre, la réponse du maire ne peut évidemment avoir la même teneur que celle adressée neuf mois plus tôt à l'Amiral Galleret.

> A différentes reprises, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Anciens Combattants ont paru s'intéresser à la question sans cependant qu'un résultat puisse être obtenu.
>
> Je suis, comme vous, navré de l'état d'abandon dans lequel se trouve ce monument dépourvu de la signification qui devait lui être donnée du fait de l'absence des statues équestres prévues au projet qui devraient les couronner. J'ajoute que parmi les différentes tentatives que j'avais faites pour aboutir, se trouvait celle de transférer la statue équestre de La Fayette érigée dans la Cour du Louvre à Paris, mais là aussi, j'ai rencontré des obstacles insurmontables.
>
> Veuillez agréer, Mon Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Lettre de M. A. Mignot, maire de Versailles, au Général Pinson daté du 19 décembre 1967

Trente ans après sa construction, en dépit ou à cause de son état inachevé, le monument ne cesse de se rappeler au souvenir des élus. Suffisamment en tous cas pour ne pas tomber dans l'oubli. D'aucuns sont là[47] pour rappeler que "*M. le Maire s'est d'ailleurs engagé à interdire le stationnement de tous véhicules devant les monuments Pershing - La Fayette*", d'autres pour signaler les blessures du temps et des hommes "*depuis ma fenêtre qui donne sur le bois de Fausses Reposes, je peux voir huit jeunes garçons de 12 à 16 ans armés de marteaux et de leviers occupés à desceller les plaques de parement du Monument La Fayette... Sur le monument, j'ai pu constater qu'une plaque de un mètre carré était sur le point d'être enlevée. Si le monument peut être considéré comme une carrière, je pense qu'il conviendrait que la population en soit informée...*"[48], d'autres encore comme le Vice-Consul britannique pour s'enquérir de la nature et de l'état du monument[49].

Si la recherche des fonds est interrompue, des donateurs se manifestent encore. Le 11 janvier 1971[50], "Patrimoine Historique et Artistique de la France", association qui compte parmi ses membres la Baronne de Rothschild et Gérald

[47] Courrier du 1er août 1969
[48] Lettre de M. Louis Berthet au maire de Versailles du 20 février 1971
[49] Lettre de la Mairie de Versailles à M. J.A.Macleod (Ambassade de Grande-Bretagne)
[50] Courrier adressé à François Schmitz, maire-adjoint

Van der Kemp, se propose de remplacer les "*deux statues des généraux retirées pendant l'occupation*" en précisant qu'un "*très généreux donateur s'est offert de nous apporter déjà une contribution importante dans ce sens et nous envisageons de rechercher les soutiens complémentaires auprès de sociétés franco-américaines*" et demande des renseignements pour faire une étude approfondie. Dans un autre courrier daté du 11 mai 1971, cet organisme indique qu'il souhaite placer son action sous le haut patronage de l'Ambassade des Etats-Unis. Comme toutes les autres auparavant, cette louable tentative n'aboutira pas. Et avec la mort du statuaire, Joachim Costa, le 5 février 1971, le Monument Pershing - La Fayette perd son défenseur le plus infatigable.

Avant le silence

Après la résignation, le réalisme. Devant la Commission extra-municipale du Site du 6 juillet 1972, Edouard Bonnefous précise que : "*dans l'immédiat, il lui paraît souhaitable d'étudier comment rendre agréables et attrayants les abords de la Ville. Il cite en particulier l'entrée par la côte de Picardie, enlaidie par la vue du Monument Pershing et puis par le cimetière de voitures qui existe dans la descente... Le Monument de l'Avenue Pershing est aussi un problème resté jusqu'à ce jour sans solution faute de crédits.*"

Le destin s'obstine

Un projet de pose de médaillons achoppe en 1973 à une situation administrative nouvelle. Les socles des statues étant situés dans le périmètre de protection du domaine national de Versailles et dans le site inscrit des bois de Fausses-Reposes, M. le Conservateur régional des Bâtiments de France estime que son administration centrale doit être consultée. Le sort s'acharne. Le préfet constate pourtant que le monument de la Butte de Picardie est l'unique témoignage de la reconnaissance de la France pour l'aide apportée par l'Amérique pendant la Guerre de 14-18.

Ayant perdu tout espoir face à la lente dégradation et à l'absence de solution, André Cadoret fait une proposition à la municipalité début 1973 : "*démolition des socles, démolition des escaliers, établissement de socles à leur emplacement, au centre desquels serait planté un mât assez haut portant le drapeau étoilé et le drapeau, français. Sur la partie basse des socles, au-dessus*

du mur, seraient replacés les noms des deux généraux... Sur le mur, sont gravés des noms et des dates qui seraient conservés, marquant les étapes glorieuses et les paroles historiques des deux grands chefs...

"L'environnement paysagé" consisterait en une remise en ordre de la ligne d'arbustes taillés... La limite de la forêt devrait être défendue par une clôture.... Telle pourrait être la raisonnable restauration de ces monuments, lesquels, il serait vain d'en douter, ne verront jamais les statues équestres prévues au projet initial." [51]

Le 8 mai 1973, *The American Battle Monuments Commission* adresse 3 photos de l'inauguration en présence d'Albert Lebrun et de Pershing. Elle demande à être tenue au courant des travaux de réfection. Un projet de pose de 2 médaillons en bronze de 85 cm de côté est envisagé. Rien n'y fait. En novembre 1973, André Cadoret est bien obligé d'avouer au colonel américain H.C. Rowland Jr.[52] que la question de la remise en état est au point mort suite à l'avis défavorable du Conservateur des Bâtiments de France.

Epilogue

En se demandant, le 30 avril 1987, si les statues ne pourraient pas être ramenées pour le 70ème anniversaire de l'entrée en guerre des forces américaines, le journaliste du Figaro ignore que, si celle de La Fayette se trouve effectivement à Marnes-La-Coquette, celle de Pershing n'a jamais existé, autrement qu'en plâtre.

La dernière tentative d'achèvement du monument avec les statues, menée conjointement en 1990 par Gérard Martin, maire de Viroflay, et André Damien, maire de Versailles, aboutira à la sempiternelle constatation : l'opération est trop coûteuse pour être supportée par les seules communes. Elle aura eu néanmoins un effet positif inattendu : la restauration à Versailles de la statue de Pershing... enfin celle de sa maquette narbonnaise.
Au temps, aux gens et à l'oubli, le Monument résiste, envers et contre tous. En 1997, il est toujours là, attendant une rénovation et un embellissement qui lui apporteraient *in fine* une dignité.

---

[51] "Bulletin Municipal Officiel" d'avril 1973
[52] Lettre du 8 novembre 1973

La rénovation du Monument

Le devoir de mémoire

De tous les monuments érigés en France en hommage aux soldats américains morts pour la libération du pays en 1914-18 et en 1941-45, le mémorial de Versailles est le seul à être le fruit d'un financement français. C'est aussi le seul à être inachevé et laissé à l'état d'abandon.

La symbolique

Le supprimer reviendrait à effacer la mémoire ; le laisser se dégrader, c'est accepter que la reconnaissance mutuelle des deux pays "*s'effrite avec le temps, comme les pierres du monument*". Son délabrement renvoie l'image de notre résignation. Sa restauration peut être l'occasion de réaffirmer la force des idéaux d'indépendance et de liberté, traits d'union entre les deux pays.

Les lieux

Rénover le Monument, c'est redonner sa dignité au lieu. L'achever "modestement" par un médaillon, c'est lui apporter enfin la sérénité. Aménager le site par une entrée de ville paysagée, c'est améliorer la sécurité des habitants et rehausser l'image de la Ville.

Le financement

Comme l'histoire du Monument le prouve, l'unique solution réside dans la conjugaison simultanée des volontés : côté français, l'Etat pour la rénovation des socles et la Ville de Versailles pour l'aménagement d'entrée de ville ; côté américain, une association oeuvrant pour la mémoire des soldats tombés en France ou des mécènes industriels pour les médaillons...ou les statues.

La rénovation "sobre"

Une rénovation raisonnable consisterait à traiter les fers à nu, à appliquer un enduit résistant aux intempéries sur l'ensemble des socles, à traiter la partie basse contre les graffitis, à supprimer l'emmarchement et à le remplacer par une surface plantée (cette dernière opération a déjà été réalisée sur la partie La Fayette en 1994 suite à la dégradation avancée des marches).

© AS.RI.EU.PE

L'achèvement "modeste et digne"

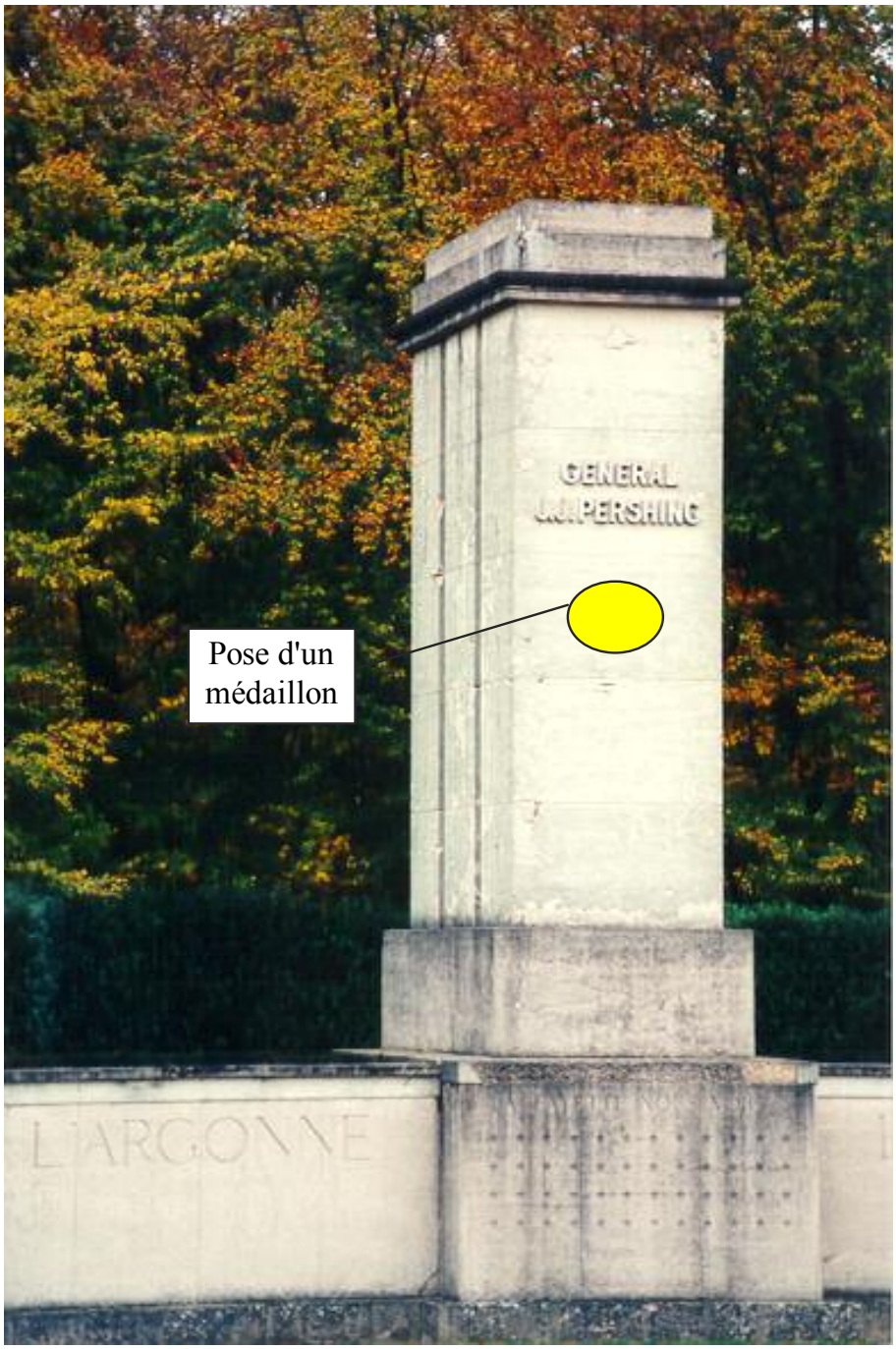

La pose de porte-drapeaux permettrait par ailleurs de célébrer solennellement les fêtes communes (8 mai, 11 novembre) ou propres (4 juillet, 14 juillet) aux deux pays.

© AS.RI.EU.PE

L'aménagement d'entrée de ville "paysagé"

Possible par la distance importante séparant les deux parties du monument, l'aménagement en rond-point permet de créer une surface centrale en parterre fleuri conférant à "l'entrée de ville" toutes les qualités dignes du lieu : sérénité, propreté et beauté.

Pour les riverains du Monument, cet aménagement présente aussi un avantage essentiel : il augmente la sécurité des entrées et sorties des résidences en ralentissant considérablement la vitesse des véhicules venant de Ville d'Avray et sortant de Versailles, sans pour autant gêner le bon écoulement de la circulation ; il autorise simultanément une traversée paisible des piétons. Son seul inconvénient est de supprimer les "places de stationnement interdites" de part et d'autre du Monument.

Pour Versailles, il crée une entrée de ville moderne à la hauteur de l'image de la cité royale.

© AS.RI.EU.PE

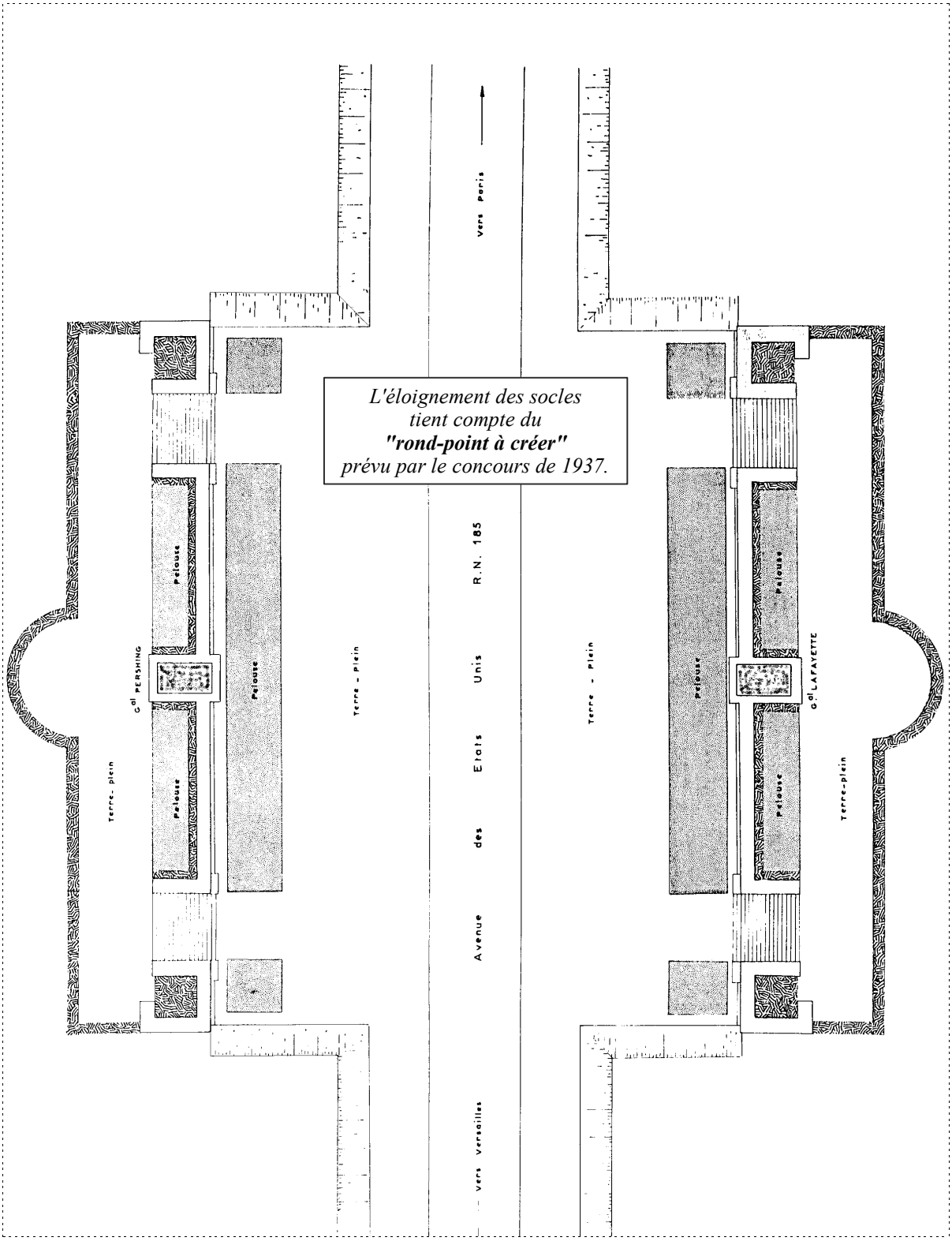

Schéma d'implantation de l'ensemble monumental Pershing - La Fayette

L'espace disponible dégagé par les deux terre-pleins offre une surface suffisante pour la réalisation d'un rond-point avec aménagement paysagé au milieu.

Annexes

a) En 1937, le plan de l'architecte en chef du gouvernement prévoit d'abaisser le profil de la route dans la phase finale (programme n° 4) pour atteindre la cote +173,11, soit un différentiel de 3,50 m par rapport à la cote initiale (+176,61). La cote actuelle est de +176,25.

❖

b) Le terrain appartient à l'Etat qui le loue à la Ville par un bail 3-6-9 datant du 21 décembre 1939. Le dernier acte est daté du 29 septembre 1995.

"Concession d'occupation en forêt domaniale entre les services fiscaux des Yvelines, l'O.N.F et la Ville du 1er juillet 1994 au 30 juin 2003"
Références forestières : forêt de Fausses-Reposes, parcelles 115 et 21
Références cadastrales : territoire communal de Versailles section AT parcelles 5 et 6

Accordée aux conditions suivantes :

1) Pour neuf ans du 1er juillet 1994 au 30 juin 2003
2) Se conformer aux instructions du Service forestier ou de la Police
   Aucun dépôt de quelque nature que ce soit
3) Obligation de réparer les dégradations qui pourraient résulter de l'exercice de tolérance
   Les élagages et abattages sont définis par les parties.
4) Obligation de libérer les lieux en cas d'extinction ou de révocation de la tolérance
5) Redevance à l'O.N.F. de 300 F/an

❖

Sources

* Archives communales de la Ville de Versailles
* Service des Affaires communales de la Ville de Versailles
* "Versailles pas à pas" de Jean-Michel Vechambre, Edition Horvath, 1990
* "...Et Versailles fut libéré" de Jean-Paul Norbert, 1990
* Paris-Paris 1937/1957, Centre Georges Pompidou, 1981
* Atlas of American History, R.H. Ferrell, Richard Natkiel, Facts On File Publications, 1987
* Bulletin municipal
* Dictionnaire Encyclopédique Quillet, Editions Quillet, 1989
* Histoire de la France contemporaine, Editions Sociales, 1981
* Photo Maquette de la Statue de Pershing Services Techniques Municipaux
* Photos du Monument en 1997 Pierre Desnos

❖

Remerciements

Le personnel des Archives communales, en particulier
Mme M.T. Spiess et M. B. Penel, pour leur disponibilité et leur gentillesse.
M. A. Schmitz, maire adjoint et conseiller général, pour son soutien.
M. J. Villard, historien, pour son aide.
M. J.L. Loubet, professeur à l'université d'Evry pour ses conseils.

❖

L'historique du Monument Pershing - La Fayette présenté ici ne prétend nullement à l'exhaustivité. Les interprétations, formulations et propositions du présent mémorandum n'engagent que leur auteur.

❖

L'Association des Riverains Etats-Unis Pershing (AS.RI.EU.PE.) est une association apolitique régie par la loi de 1901, dont le but est la défense des droits des riverains et la promotion de la vie de quartier.